



Dimanche
8 JUIN
7H-17H

**VIDE
GRENIER
MAFFLIERS**

RESTAURATION & BUVETTE

**Inscription
obligatoire avant
le 30/05/2025**

Programme
complet ici



 07 83 90 60 04

 cdfmaffliers@gmail.com
comitedesfetes.maffliers@gmail.com

 3, rue de Richebourg 95560 MAFFLIERS

Règlement vide grenier de Maffliers

1. Le comité des Fêtes de Maffliers organise, le dimanche 8 juin 2025, un vide grenier au sein de la commune de Maffliers dans les rues énoncées ci-après : rue de Paris, parking Jacques Houssaye, rue du Four, et une partie de la rue de Beaumont.
Cette manifestation est ouverte aux particuliers sans limitation géographique et aux associations mafflieroises apolitiques et non culturelles.
2. Pour toute demande de renseignement, s'adresser auprès du Comité des Fêtes de Maffliers par mail cdfmaffliers@gmail.com ou comitedesfetes.maffliers@gmail.com ou par téléphone au 07 83 90 60 04.
3. Tarifs pour 2 mètres linéaires : Mafflierois 12€ (sur justificatif de domicile)
Extérieur 14€
4. **Pour participer, l'inscription avant le 30/05/2025 est obligatoire.** L'inscription ne sera définitive qu'à réception du formulaire d'inscription / attestation sur l'honneur dûment complété, accompagné de toutes les pièces justificatives et du règlement par chèque à l'ordre du « Comité des Fêtes de Maffliers ».
Tous les documents sont disponibles sur notre site internet (Règlement, Fiche d'inscription / Attestation sur l'honneur).
Sont interdits à la vente les armes à feu, animaux, les bijoux en métal précieux et les objets neufs.
5. **Documents à fournir et à retourner** au 3 rue de Richebourg – 95560 Maffliers
→ 1 photocopie de votre carte d'identité / passeport ou permis de conduire
→ Fiche de réservation / Attestation sur l'honneur certifiant que vous ne participez pas plus de deux fois par an à des ventes au déballage et que vous avez pris connaissance du règlement
→ Justificatif de domicile (si Mafflierois, pour obtenir le tarif)
→ Règlement par chèque à l'ordre du « Comité des Fêtes de Maffliers »
Tous dossiers incomplets ne sera pas validé.
6. **Le Comité des Fêtes se réserve l'exclusivité quant à la vente de produits de restauration (sandwichs, frites, crêpes, confiseries, boissons...).**
7. L'attribution des emplacements (par tranche de 2 mètres linéaires) se fait par ordre chronologique d'arrivée des inscriptions (un véhicule par fiche d'inscription).
L'emplacement(s) sera communiqué lors de votre arrivé le jour même à la table d'accueil.

8. Les participants devront se présenter à l'entrée principale de la brocante (rue de Paris) afin d'être autorisés à accéder à leur emplacement par les organisateurs. Ils s'installent entre 6h00 et 7h00, passez cette heure, les véhicules y seront interdits.
9. Un emplacement ne donne pas le droit à stationnement. Pour des raisons de sécurité et d'accès aux véhicules prioritaires, il est demandé aux exposants de sortir leur véhicule en dehors du périmètre de la brocante, dès le déchargement effectué et ce avant 7h00. Respecter l'environnement et le code de la route pour le stationnement.
10. Les participants doivent respecter leur emplacement, dont le numéro sera communiqué à l'arrivée. Des contrôles seront effectués. Pour des raisons de sécurité, il est demandé aux exposants laisser au minima une voie de circulation une fois le déballage réalisé.
11. Tous emplacements inoccupés à 7h00 sera considérée comme libre et mise à la disposition de l'organisateur.
12. En s'inscrivant, les exposants s'engagent à respecter le règlement des brocantes (Art. R.321.9 du Code Pénal) et déchargent les organisateurs de toute responsabilité quant à leur participation, à d'éventuels vols, détériorations ou accidents survenus au cours de la brocante.
13. Les personnes pratiquant des activités différentes de celles énoncés sur le règlement se verront refuser l'installation.
14. Les emplacements se verront libérés à partir de 17h00. Les exposants sont priés de laisser les lieux aussi propres qu'à leur arrivée ; pour cela un sac poubelle leur sera donné à leur arrivée et une benne sera mise à leur disposition sur le parking Jacques Houssaye.
15. En cas de désistement ou d'exclusion pour manquement au règlement, aucun remboursement ne sera effectué.



Vide grenier - Dimanche 8 juin 2025

De 06h00 à 17h00

Fiche de réservation / attestation sur l'honneur

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise à la préfecture

Cadre réservé aux
organisateur

Emplacement(s) N° :

NOM Prénom

Adresse

Code postale Ville

Téléphone Email

Titulaire de la pièce d'identité N° :

N° immatriculation de mon véhicule

Déclare sur l'honneur :

- De ne pas être commerçant(e)
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code de commerce)
- De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)

Description des articles en vente

Verse la somme de € par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de Maffliers, pour
..... mètres linéaires.

Fait à

Signature :

Le